

**Bureau du 30 janvier 2006**

**Décision n° B-2006-3942**

commune (s) : Vaulx en Velin

objet : **Secteur de l'hôtel de ville - Opération d'aménagement - Mandat d'études de faisabilité - Autorisation de signer le marché**

service : Délégation générale au développement urbain - Direction des opérations - Urbanisme opérationnel

**Le Bureau,**

Vu le projet de décision du 19 janvier 2006, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le conseil de Communauté, par sa délibération n° 2005-2606 en date du 18 avril 2005, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation.

La Communauté urbaine, par le biais de l'avis de pré-information paru au Journal officiel de l'Union européenne (JOUE) du 21 décembre 2004 et de l'avis d'appel public à la concurrence paru au Bulletin des annonces des marchés publics (BOAMP) du 15 février 2005 concernant le lancement d'une procédure d'appel d'offres restreint, conformément aux articles 33, 39, 40 et 60 à 64 du code des marchés publics, a initié un avis périodique pour l'attribution de mandat de maîtrise d'ouvrage de la délégation générale au développement urbain.

Dans le cadre de cet avis périodique, prévu par l'article 40-VIII du code des marchés publics, elle a souhaité consulter les candidats retenus pour un mandat d'études de faisabilité sur l'aménagement du secteur de l'hôtel de ville à Vaulx en Velin.

Dans le respect des articles 53 et suivants du code des marchés publics, la commission permanente d'appel d'offres, lors de sa séance du 16 décembre 2005, a classé les offres et choisi celle de l'Opac du Rhône pour un montant de rémunération de 28 500 € HT, soit 34 086 € TTC.

Cet organisme aura à conduire les études de faisabilité relatives à l'aménagement du secteur de l'hôtel de ville à Vaulx en Velin dans le cadre d'un mandat. Le programme de ces études, estimé à 130 000 € HT, soit 155 480 € TTC (hors frais financiers et rémunération) y compris des frais divers (reprographie, etc.), est le suivant :

- l'étude d'urbanisme,
- l'étude technique voie réseaux divers (VRD, etc.),
- l'étude circulations et stationnements,
- l'étude de programmation habitat,
- l'étude démolition/dépollution,
- l'étude de sécurité urbaine,
- l'étude de sondages de sols.

Le coût global du mandat peut donc être estimé à environ 158 500 € HT, soit 189 566 € TTC (hors frais financiers estimés à 980 € HT, soit 1 172,08 € TTC).

Une participation financière de l'Agence nationale pour la rénovation urbaine (Anru) (environ 33 % du montant) est attendue sur l'ensemble de la conduite de ces études de faisabilité, conformément à la convention signée le 13 mai 2005.

Le présent rapport concerne l'autorisation à donner à monsieur le président pour signer le mandat de maîtrise d'ouvrage, conformément aux articles L 2121-29 et L 2122-21 du code général des collectivités territoriales ;

Vu ledit dossier ;

### DECIDE

1° - **Autorise** monsieur le président à :

a) - signer le mandat d'études de faisabilité pour l'aménagement du secteur de l'hôtel de ville à Vaulx en Velin et tous les actes contractuels y afférents avec l'Opac du Rhône pour un montant de 28 500 € HT, soit 34 086 € TTC,

b) - solliciter les subventions auprès de l'Anru.

2° - **Les dépenses** correspondantes seront imputées sur l'opération n° 855 pour un montant total de 159 480 € HT, soit 190 546 € TTC comprenant le montant des études, de la rémunération et des frais financiers.

3° - **Les sommes** à payer seront imputées sur les crédits inscrits et à inscrire au budget principal de la Communauté urbaine - exercices 2006 et suivants - compte 617 100 - fonction 824.

4° - **Les recettes** correspondantes seront encaissées sur les crédits inscrits et à inscrire au budget principal de la Communauté urbaine - exercices 2006 et suivants - compte 747 180 - fonction 824.

Et ont signé les membres présents,  
pour extrait conforme,  
le président,  
pour le président,